

Aides mises en place pour les étudiants

Ce petit document a pour but de recenser au maximum les différentes aides auxquelles les étudiants ont droit et les différents sites qui peuvent aider à mieux s'y retrouver.

- La bourse et les aides financières

Vous pouvez faire une demande tous les ans sur ce site :

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

Attention, ce n'est pas parce que vous n'y avez pas le droit une année que ce sera le cas celle d'après. Dans le doute, il vaut mieux **refaire une simulation chaque année**. Cette simulation vous donnera l'échelon auquel vous avez droit et le montant annuel qui vous sera versé et qui sera divisé sur les mois de septembre à juin.

Si vous rencontrez des difficultés financières vous pouvez également monter un **dossier d'aide spécifique** à votre situation et/ou dans certains cas demander un remboursement des frais d'inscription.

Vous trouverez toutes les informations sur ce lien :

<https://www.univ-poitiers.fr/vivre-les-campus/ressources-vie-etudiante/ressources-financieres/>

- Le Service de Santé Universitaire (SSU)

Toutes les universités ont un service de santé qui est généralement composé de psychologues, médecins généralistes, sages-femmes et infirmières mais aussi d'assistantes sociales. Tous ces **spécialistes sont consultables gratuitement** et sur rendez-vous.

En ce moment, un **centre de tests COVID** a été mis en place en bâtiment C5 les lundis et jeudis : <https://ssu.univ-poitiers.fr/se-faire-tester-sur-le-campus-a-poitiers/>

Le SSU de Poitiers : C4 4 allée Jean Monnet TSA 21112, 86073 POITIERS Cedex 9, France
05 49 45 33 54, medecine.prevention@univ-poitiers.fr

Toutes les informations sur ce lien : <https://ssu.univ-poitiers.fr/sante-des-etudiants/>

- Aides financières pour le service de bus Vitalis

La société Vitalis dessert l'ensemble de la Communauté d'Agglomération de Poitiers. Il existe plusieurs formules d'abonnement : mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel.

Les **tarifs solidaires des abonnements Vitalis** sont particulièrement bas (à partir de 19 € par an), et il existe depuis plus d'un an, un tarif mensuel pour les 18-27 ans (pratique pour ceux qui ont des stages).

Pour avoir le droit aux tarifications solidaires il faut répondre aux critères demandés puis faire une demande de notification pour l'attribution d'un tarif solidaire auprès de la mairie.

Toutes les informations de tarifs sont disponibles sur ce lien :

<https://www.vitalis-poitiers.fr/tarifs/>

- **Epicerie sociale : Episs'campus**

A Poitiers, les étudiants boursiers sur critères sociaux, les boursiers des gouvernements étrangers ou encore les étudiants venant de perdre leur bourse, ont accès à des denrées alimentaires et des produits d'hygiène à moindre coût. Le but est que le budget "courses" ne dépasse pas les 3,30€ par jour.

Toutes les informations sur ce lien :

<https://www.univ-poitiers.fr/vivre-les-campus/ressources-vie-etudiante/episscampus/>

- **Les repas à 1 euro du CROUS**

Depuis le mois de janvier, des repas à 1 euro sont accessibles **deux fois par jour** pour tous les étudiants (boursiers ou non). Il vous suffit d'avoir un compte Izly activé et de pré-commander votre repas sur ce site : <https://www.clickandcrous.fr/>

Pour plus d'informations : <https://www.crous-poitiers.fr/restauration/repas-a-1-e-etudiants/>

- **Le soutien psychologique**

Un **chèque psy** a été mis ou va être mis en place pour les étudiants nécessitant un soutien psychologique. Pour y avoir droit, il suffit d'aller voir un médecin généraliste qui atteste de votre besoin d'être suivi, puis de se renseigner sur la liste de spécialistes fonctionnant avec cette aide (psychiatres et psychologues). Ensuite, vous aurez le droit à **trois rendez-vous** avec l'un de spécialiste qui sera entièrement pris en charge.

A ce jour, il n'y a pas de détails spécifiques sur le site du gouvernement concernant cette aide, mais vous pouvez consulter régulièrement ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14614>

Pour tout autre soutien psychologique, un site recense tous les numéros d'aides qui existent selon vos problèmes (violences, écoute générale...) mais aussi toutes les aides existantes selon les villes et régions. Il y a également sur ce site des astuces pour mieux appréhender cette période.

En voici le lien : <https://www.soutien-etudiant.info/conseils-psy-etudiant>

- **Trouver un job étudiant ou un job d'été**

Pour trouver un job étudiant pour toute l'année ou pour l'été vous pouvez vous connecter sur ce site : <https://www.jobaviz.fr/>

Il vous suffit de créer un compte, de mettre le domaine dans lequel vous aimeriez trouver un travail, la ville dans laquelle vous aimeriez le trouver et le site vous donnera une liste d'emplois disponibles qui correspondent à vos critères.

Pour ce qui est du job d'été, la mairie va organiser au mois de mars un "**flash job**" en collaboration avec des entreprises et le CROUS. Il vous permettra de poser des questions aux différents partenaires qui proposeront un job. Vous retrouvez ensuite la liste des emplois proposés sur **jobaviz** cité plus haut.

Vous pourrez aussi chercher du travail, un stage une formation sur le site :

<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/#jeunes>